



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2024

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures quarante-six minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'ASSAIS LES JUMEAUX dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de la Mairie d'ASSAIS LES JUMEAUX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude LAURANTIN, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers municipaux présents : 10

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2024

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN	Fabrice DURAND	Jean-Louis RIDOUARD
Christophe POTET		Sabrina LAURENTIN
Annie LAURENTIN	Joël NERBUSSON	
Alexandre NIKSARLIAN	Sophie RIVALLEAU	Fabrice ADAMO

Absents excusés ayant donné procuration :

- M. Christian PRUNIER a donné procuration à M. Jean-Louis RIDOUARD

Absents excusés :

- M. Adrien MILLET

Secrétaire : **Mme Sophie RIVALLEAU a été nommée secrétaire de séance.**

D- 20240061 - GARDIENNAGE DES EGLISES

Monsieur Le Maire indique à l'Assemblée qu'en accord avec la paroisse, les indemnités de gardiennage des églises sont versées directement aux gardiennes résidentes sur la commune (Mme Nicole PROUST et Mme Annick DURAND).

Il est proposé à l'assemblée d'accorder un montant de 150 € par gardienne.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés le Conseil Municipal décide de :

- AUTORISER M. le Maire à verser les indemnités de gardiennage des églises communales aux gardiennes pour un montant de 150 € chacune ;
- PREVOIR les crédits nécessaires au budget principal.

Le Secrétaire de Séance
Mme Sophie RIVALLEAU

Au registre sont les signatures.
Fait et Délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus.
Pour copie conforme

**Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN**

AR-Préfecture

079-217900166-20241024-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-10-2024

Publication le : 24-10-2024

